



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

## Première Commission

7<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 14 octobre 2014, à 15 heures

New York

Président : M. Rattray..... (Jamaïque)

La séance est ouverte à 15 heures.

### Points 87 à 104 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Maung Wai (Myanmar) (*parle en anglais*) :  
Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la Première Commission cette année, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau pour votre élection méritée et votre prise de fonctions. Vous pouvez compter sur notre plein appui et toute notre coopération dans l'exercice de vos responsabilités. Nous sommes certains que sous votre direction avisée, les travaux de la Première Commission seront productifs et fructueux.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/69/PV.2).

Le Myanmar continue de penser que les traités internationalement reconnus relatifs à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde contribuent sensiblement au

renforcement des régimes mondiaux de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous encourageons les États Membres à poursuivre leurs efforts en vue de la création de zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas encore, notamment au Moyen-Orient.

Ma délégation saisit cette occasion pour se féliciter de la signature en mai du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, un document juridiquement contraignant. Nous nous félicitons également de la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à La Havane en janvier.

Dans notre voisinage, les États membres de l'ASEAN sont déterminés à faire en sorte que l'Asie du Sud-Est demeure une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le stipule la Charte de l'ASEAN. À cet égard, le Myanmar partage le souhait de tous les États membres de l'ASEAN de voir les États dotés de l'arme nucléaire signer et ratifier prochainement le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Le Myanmar applaudit le fait que le 26 septembre ait été proclamé Journée internationale pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-56762(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'élimination totale des armes nucléaires. Nous nous félicitons également de la réunion plénière ministérielle de l'Assemblée générale (voir A/68/PV.11) organisée cette année à New York pour célébrer l'événement. Cette initiative ne va pas changer les choses du jour au lendemain, mais elle servira sans aucun doute à mobiliser progressivement les consciences et l'appui du public dans le monde entier en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Myanmar a participé aux Conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires organisées à Oslo et Nayarit. Nous tenons à remercier sincèrement les organisateurs de ces conférences d'avoir facilité notre participation. Nous espérons prendre part également à la troisième conférence, qui doit se tenir à Vienne en décembre.

À l'instar d'autres États Membres de l'ONU, le Myanmar considère l'espace extra-atmosphérique comme un bien commun de l'humanité. Nous partageons l'avis de la majorité écrasante des États Membres selon lequel la militarisation de l'espace extra-atmosphérique n'aboutira qu'à une course aux armements. Prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est donc un aspect fondamental du programme de désarmement et de maîtrise des armements de l'ONU, ainsi qu'une des quatre grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Ma délégation appuie les appels en faveur du lancement de négociations, à la Conférence du désarmement, sur un instrument universel et juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ici, à la Première Commission, ma délégation envisagera la possibilité de se porter coauteur du projet de résolution intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier » ou du moins de l'appuyer.

Les armes nucléaires sont les armes qui ont la plus grande capacité destructrice. C'est pourquoi mon pays accorde la plus haute priorité au désarmement nucléaire et à la non-prolifération dans le contexte des objectifs internationaux de maîtrise des armements et de désarmement. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Aussi voudrions-nous réitérer notre appel à tous les États dotés de l'arme nucléaire, en particulier ceux qui détiennent les plus vastes arsenaux nucléaires, pour qu'ils mettent pleinement et immédiatement en œuvre les 13 mesures

concrètes de désarmement nucléaire énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, ainsi que les 22 mesures du plan d'action figurant dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Plus que quelques mois seulement nous séparent de la Conférence d'examen de 2015, et nous estimons que cet événement doit avant tout nous permettre de réaliser deux choses : renouveler les engagements pris aux Conférences d'examen de 2000 et 2010, et adopter des objectifs pragmatiques pour les cinq prochaines années.

En attendant l'élimination totale et complète des armes nucléaires, il faut que les États dotés de l'arme nucléaire fournissent des garanties efficaces à tous les États non dotés d'armes nucléaires par lesquelles ils s'engagent à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. Il est indispensable dans ce contexte de parvenir rapidement à s'entendre sur un instrument universel, inconditionnel, irrévocable et juridiquement contraignant concernant les garanties de sécurité négatives données à tous les États non détenteurs d'armes nucléaires.

Ma délégation continue d'avoir confiance dans l'utilité et la validité de la Conférence du désarmement, unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. La Conférence du désarmement a fait quelques pas en avant cette année, avec notamment la reformation du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail et la convocation de réunions officielles sur divers points de l'ordre du jour, notamment les quatre grandes questions. Plutôt que de rendre la Conférence du désarmement responsable de la situation actuelle, nous ferions mieux de chercher des solutions imaginatives pour sortir du statu quo. Nous sommes convaincus que des solutions réalistes sont à portée de main.

Selon nous, la Conférence du désarmement n'est pas la seule à ne présenter aucun progrès tangible. C'est tout le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement qui est paralysé. Nous pensons qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aurait l'autorité et la légitimité voulues pour examiner en profondeur le fonctionnement de l'ensemble du mécanisme de désarmement, y compris la Conférence du désarmement. Nous espérons donc qu'elle aura prochainement lieu.

Depuis l'entrée en fonctions du Gouvernement constitutionnel en 2011, le Myanmar procède aux préparatifs requis au niveau national pour ratifier

ou signer un certain nombre de grands instruments internationaux de désarmement. Nous avons fait des progrès considérables à cet égard.

Ainsi l'année dernière, nous avons été en mesure de signer le protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif au Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Nous allons prochainement pouvoir ratifier la Convention sur les armes biologiques.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des buts fondamentaux de l'ONU. Pays épris de paix, le Myanmar abhorre toutes les armes de destruction massive. Depuis 1995, le Myanmar présente chaque année à la Première Commission un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, ce que nous allons faire cette année également. Nous invitons instamment tous les États Membres à se porter coauteurs de notre projet de résolution ou du moins à l'appuyer. L'adhésion à la feuille de route proposée dans ce projet de résolution, assortie d'une volonté politique ferme, nous permettrait d'atteindre plus rapidement notre objectif d'un monde sans armes nucléaires.

**M. Memy** (République démocratique du Congo) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les membres de votre bureau pour votre accession à la direction des travaux de la Première Commission.

Nous faisons nôtres les déclarations faites par les représentants de l'Indonésie au nom des pays non alignés et du Nigéria pour le Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.2).

Mon pays, la République démocratique du Congo estime que la Première Commission demeure un cadre idéal des discussions sur les questions liées à la paix et la sécurité de notre monde. Il regrette l'inertie de la Conférence du désarmement due au manque de volonté politique, protégeant ainsi les intérêts particuliers de certains. Pourtant le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive restent notre préoccupation permanente. Nous devons conjuguer nos efforts pour surmonter les divergences afin de parvenir à un résultat salubre devant garantir la sécurité des générations à venir.

La conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes nucléaires reste une des priorités urgentes pour laquelle des négociations multilatérales doivent être engagées. La présence de ces armes n'est pas seulement un danger pour l'existence des êtres humains que nous sommes, mais également un instrument de domination.

Deux préoccupations appellent notre attention afin d'atteindre l'objectif d'un monde sans ces armes que toute la communauté internationale attend. La première est celle de la prolifération et de la modernisation de ces armes et de l'augmentation du nombre d'acteurs les possédant. La seconde est celle du transfert des technologies nucléaires, une question très délicate car elle touche aux principes fondamentaux de coopération entre les pays industrialisés et ceux du tiers-monde. La délicatesse demeure au niveau des restrictions de transfert des techniques nucléaires en rapport avec le droit de chaque pays de mettre au point des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et d'avoir accès à cette haute technologie.

En réalité, ce sont les États nucléaires qui doivent montrer la voie à suivre en réduisant considérablement leurs stocks de manière vérifiable afin de créer les conditions propices pour la concrétisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes de destruction massive. Nous croyons sincèrement que le nucléaire doit suivre la voie tracée par les armes chimiques, qui aujourd'hui, malgré ce qui reste à faire, ont créé un élan de solidarité internationale avec des résultats très satisfaisants pour tous. Mon pays, la République démocratique du Congo, est l'un des États parties au Traité de Pelindaba, et dispose d'un arsenal juridique important qui touche essentiellement à l'exploitation et à la commercialisation des minerais stratégiques.

En ce qui concerne les armes classiques, le processus de réduction et de contrôle de ces armes doit se poursuivre, cela de manière à mener des consultations pour limiter les transferts internationaux d'armes. Mon pays salue les initiatives déjà prises dans ce domaine, la dernière en date étant l'adoption du Traité sur le commerce des armes, qui va entrer en vigueur au mois de décembre 2014. C'est un instrument juridique de grande portée sur le contrôle du commerce international des armes classiques qui unifie et codifie les responsabilités qui incombent aux États en vertu des principes pertinents du droit international. La République démocratique du Congo salue les efforts consentis pour la mise en place de cet instrument.

Les mêmes efforts doivent se poursuivre pour limiter également les conséquences néfastes de l'utilisation de certaines armes classiques de nature à causer des souffrances ou maux superflus, notamment les mines et les pièges. Les restes explosifs de guerre font aussi partie de cette catégorie de haute préoccupation.

Pour conclure, la République démocratique du Congo contribue aux efforts de lutte contre le trafic illicite des armes au niveau international. Elle dispose sur le plan national d'une nouvelle loi en matière d'armes légères et de petit calibre. En outre, une enquête nationale pour établir la cartographie des mines et des restes explosifs de guerre a été achevée, ce qui facilitera les opérations de déminage.

**M. Asmerom** (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection.

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.2), mais voudrait néanmoins mettre l'accent sur les éléments suivants.

Premièrement, les négociations multilatérales et l'adoption d'instruments transparents, globaux et non discriminatoires sont le meilleur moyen de régler les questions de sécurité et de désarmement qui se posent sur les plans international et régional. L'Érythrée appuie les différents instruments internationaux en faveur d'un désarmement général, vérifiable et irréversible concernant tous les types d'armes. Notre avenir commun et la complexité croissante de la situation en matière de sécurité internationale nous obligent à faire preuve de la volonté politique voulue pour nous entendre sur un programme de base et entamer sur le champ des discussions de fond sur les questions de désarmement.

Deuxièmement, les armes classiques continuent d'être synonymes de tragédies sans nom pour des millions de personnes de par le monde. Une grande partie des destructions, de l'instabilité, du sous-développement et de la propagation de l'extrémisme et du terrorisme dans notre région est un sous-produit, ou une conséquence, du phénomène d'exacerbation de la circulation déréglementée et illicite des armes légères et de petit calibre. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects demeure un important document dans notre effort de lutte contre le transfert illicite de ces armes. L'Érythrée accueille avec satisfaction le document final de la Cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de sa mise en œuvre, tenue en juin. Nous soulignons également la nécessité de maintenir les éléments fondamentaux du Programme d'action, notamment la responsabilité

principale des États dans la lutte contre le commerce illicite, l'utilisation d'armes légères et de petit calibre, et le respect de la prise en charge, des priorités et des capacités des pays. L'Érythrée travaille activement avec les pays de la région, sous l'égide du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre, à la mise en œuvre du Programme d'action dans la lutte pour l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

*M<sup>me</sup> Vlădulescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Troisièmement, les armes nucléaires continuent de mettre en danger l'espèce humaine et le progrès économique et social mondial et de faire obstacle au programme international dans le domaine de la sécurité. L'Érythrée se félicite de la première séance plénière de l'Assemblée générale au niveau ministériel consacrée, le 26 septembre dernier, à la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires (voir A/68/PV.11). En tant que signataire du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, l'Érythrée appuie énergiquement la mise en place de zones exempte d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde. L'Érythrée est également signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont elle considère que l'entrée en vigueur jouera un rôle critique dans l'élimination totale des armes nucléaires. L'Érythrée appuie en outre l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et salue le travail de développement effectué par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans différents pays, y compris le mien.

Quatrièmement, les avancées de la science et de la technologie sont les principaux moteurs du progrès humain. Parallèlement, comme nous avons pu le voir ces dernières années, la technologie moderne risque d'être utilisée à des fins terroristes et criminelles par les États et les acteurs non étatiques pour porter atteinte à l'économie et à la sécurité nationales des pays. L'Érythrée considère qu'il est urgent de revitaliser nos efforts en vue de parvenir à une entente commune entre États au sujet des moyens de faire face à l'utilisation des technologies à des fins destructrices.

Enfin et surtout, nous ne devons pas oublier les questions qui, telles l'agression et l'occupation, remettent en cause la paix et la sécurité internationales. Les pays, grands ou petits, ne doivent pas être autorisés à occuper le territoire d'autres pays et doivent être

exhortés à respecter la Charte des Nations Unies et leurs obligations conventionnelles. J'assure le Président qu'il peut compter sur tout l'appui de l'Érythrée pour mener à bien les travaux de cette importante Commission.

**M. Samvelian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter l'Ambassadeur Rattray de son élection à la présidence de la Commission, et je félicite aussi les autres membres du Bureau. Je tiens également à l'assurer que ma délégation est toute disposée à travailler avec lui et lui offre son ferme appui aux fins de la réalisation des ambitieux objectifs qui nous attendent au cours de la présente session.

L'Arménie attache une très grande importance aux efforts déployés au sein de l'Organisation des Nations Unies pour installer la sécurité et la stabilité à l'échelle internationale et régionale, et un climat de confiance. Nous pensons que la paix et la sécurité sont directement liées au désarmement et à la maîtrise des armements. À cet égard, l'élimination des armes de destruction massive, la maîtrise des armes classiques, et la prévention d'une dérive militariste des budgets de défense et de l'accumulation déstabilisante des armements jouent un rôle fondamental dans la prévention et la gestion des conflits ainsi que dans le renforcement de la confiance aux niveaux régional et mondial. En outre, la mise en œuvre inconditionnelle et le renforcement complet des accords relatifs au désarmement et à la non-prolifération en vigueur actuellement, ainsi que les dispositifs et institutions internationaux de vérification, doivent devenir une priorité pour la communauté internationale.

L'Arménie considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sur la triple base de ses principaux piliers – la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – comme un fondement essentiel de tout régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous estimons qu'il est plus indispensable que jamais de veiller au respect et à l'universalisation du TNP, tout particulièrement dans le contexte actuel. L'Arménie salue la proclamation par l'Assemblée générale du 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

À cet égard, je voudrais rappeler la déclaration faite par le Secrétaire générale à cette occasion (voir A/68/PV.11), à savoir que la Journée internationale n'est pas simplement une journée que nous proclamons pour limiter les armes nucléaires, en réduire la portée, en limiter le déploiement ou en réduire le rôle dans les

politiques de sécurité, mais que c'est également un jour où la communauté mondiale réfléchit aux multiples avantages que présenterait le désarmement nucléaire, depuis le renforcement de la sécurité jusqu'à la préservation des ressources financières et scientifiques.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est le principal outil international de lutte contre la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Sa pleine application demeure pour nous une priorité. Très bientôt, le Gouvernement arménien s'apprête à adopter un plan d'action national en vue de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). C'est un remarquable effort interinstitutions, du côté arménien, mené en étroite coopération avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Initiative des Centres d'excellence de l'Union européenne sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est le seul instrument mondial existant dans ce domaine. Nous partageons le point de vue exprimé par tant d'entre nous selon lequel il est nécessaire de renforcer la maîtrise des armes légères et de petit calibre dans un certain nombre de zones. Ce constat traduit une appréhension commune de la responsabilité et de l'engagement qui sont les nôtres vis-à-vis de l'arrêt à la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui constitue encore une immense entrave à la paix et à la sécurité dans le monde. L'Arménie estime également que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est trop fait attendre, constituera une étape décisive dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Nous voyons toujours l'intérêt de mettre en œuvre le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE). Ce traité a joué un rôle déterminant en permettant de ramener la quantité de matériel militaire à un niveau remarquablement bas, pour finir par créer, au moyen de son dispositif d'échanges d'informations et de vérification, une culture sans précédent de maîtrise des armements. Malheureusement, le Traité FCE s'est récemment heurté à un grave problème de mise en œuvre. Il est évident que le nouveau contexte de sécurité en Europe nécessite une soigneuse réévaluation, suivie de la mise en place d'un système fonctionnel de maîtrise des armements. Nul doute qu'il doit hériter de certaines des composantes des dispositifs existants ayant fait la preuve de leur viabilité.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Tenant du renforcement du droit international humanitaire et ardent défenseur de ses objectifs humanitaires, l'Arménie considère la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC) et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction comme d'importants instruments internationaux dans l'objectif de l'élimination de catégories entières d'armes produisant des effets traumatiques excessifs. Nous avons toujours eu la conviction que le coût humain et social de l'utilisation de mines antipersonnel, de pièges et autres engins explosifs dépassait de loin leur intérêt militaire. De plus, tout en n'étant pas partie à la Convention, l'Arménie met en œuvre à titre volontaire les articles 11 et 13 du Protocole modifié de la CCAC sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, et présente annuellement des information sous la forme du questionnaire de l'OSCE sur les mines antipersonnel au Centre de prévention des conflits de l'OSCE. Compte tenu des problèmes de sécurité que connaît notre région, l'Arménie est prête à envisager d'adhérer aux conventions susmentionnées au cas où le principe de l'adhésion simultanée de tous les États de la région était appliqué.

Je voudrais, pour terminer, souligner une fois encore l'importance des efforts en vue d'améliorer et d'étendre le système juridique international dans le domaine du régime de maîtrise des armes classiques. L'Arménie a toujours pleinement à coeur d'honorer ses obligations internationales dans le domaine de la maîtrise des armements. Je voudrais également préciser que l'Arménie s'est engagée en faveur du renforcement des moyens internationaux des Nations Unies. Nous appuyons les activités de l'Organisation aux fins de la paix et de la sécurité internationales et sommes prêts à y apporter notre contribution.

**M<sup>me</sup> Martinic** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation de l'Argentine a plaisir à voir le représentant de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) que vous êtes présider les travaux de la Première Commission, dont nous ne doutons pas que vos compétences, vos antécédents et votre expérience diplomatique nous aideront à les mener à bien. Je voudrais également

associer à ces félicitations les autres membres du Bureau. J'aimerais également saluer la présence et l'intervention, il y a quelques jours, de la Haut-Représentante du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane (voir A/C.1/69/PV.2), ainsi que le travail et l'engagement de toute son équipe.

La délégation de l'Argentine s'associe pleinement à la déclaration que présentera le Costa Rica au nom de la CELAC, ainsi qu'à celle qui sera faite par le Suriname au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, dans le cadre du débat thématique. Aussi, et par souci de brièveté, ma délégation voudrait juste ici préciser quelques éléments aux fins de nos délibérations.

La communauté internationale a établi dans le cadre des Nations Unies un système juridique relativement complet en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. En fonction des nouvelles circonstances, il est indispensable de maintenir ce système, de continuer de promouvoir le processus de désarmement et d'adopter un nouveau modèle de coopération. Il s'agit d'une tâche urgente, si nous voulons maintenir l'intégrité et l'autorité du système, et il ne fait pas de doute que l'ONU doit continuer de jouer son rôle à cet égard.

En matière de désarmement nucléaire, il convient de laisser de côté la rhétorique, et il nous faut obtenir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la tenue de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, et le début des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Ces trois mesures ont été arrêtées de bonne foi à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et nous appelons à les mettre en œuvre. Nous ne doutons pas de « l'effet de contagion positive » qu'auraient ces mesures sur tout le système de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Dans le domaine des armes classiques, comme nous l'avons fait de tout temps, l'Argentine présentera le projet de résolution intitulé « Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques » et nous invitons toutes les délégations à envisager de s'en porter coauteurs.

D'autre part, nous nous félicitons de ce que le Traité sur le commerce des armes ait atteint en un

temps record le nombre de ratifications nécessaires à son entrée en vigueur en décembre prochain. Il s'agit de la première fois que la communauté internationale s'accorde à réglementer le commerce des armes et à convenir, ce faisant, d'empêcher que ces armes ne tombent entre les mains de responsables de violations des droits de l'homme, ou encore qu'elles ne soient vendues à des terroristes et des criminels et qu'elles ne soient détournées vers le marché illicite. À cet égard, l'Argentine appuie résolument l'offre généreuse faite par la Trinité-et-Tobago d'accueillir sur son sol le siège du secrétariat du Traité sur le commerce des armes. Parallèlement, l'Argentine remercie le Mexique de sa générosité et de sa volonté de travailler dans l'ouverture et la transparence avec toutes les délégations sans exclusive, dans la perspective de la première conférence des États parties au Traité.

Si l'on considère que, comme l'indiquent certaines études, le développement de ce que l'on appelle l'« Internet des choses » conduira à ce que le volume de connaissances soit multiplié par deux toutes les 12 heures, il n'est guère douteux qu'il s'impose d'aborder d'urgence la question des technologies de l'information et des communications (TIC). L'Argentine a participé au Groupe d'experts gouvernementaux en 2013 et dans ce cadre, elle attend avec intérêt les conclusions du groupe d'experts actuel, que préside le distingué représentant du Brésil. Parallèlement, elle estime que l'objectif d'une sécurisation suffisante de l'univers numérique revêt un caractère indispensable si l'on veut que les TIC puissent donner tout leur potentiel en contribuant au progrès économique, social et culturel de toute l'humanité.

Dans un autre ordre d'idées, il est nécessaire de surmonter la situation d'impasse perçue ou réelle du mécanisme de désarmement, de mobiliser la volonté politique nécessaire pour relancer les négociations sur les différents sujets au programme et de trouver des solutions et des réponses aux différentes préoccupations ayant trait à la sécurité. Pour ce faire, et en ce qui concerne spécifiquement la Première Commission, il est nécessaire, en outre, d'adopter une démarche pragmatique qui permette de mener à bien un travail plus étroitement en phase avec la réalité actuelle, et nous attendons avec intérêt les consultations que vous mènerez à cet égard, nous l'espérons, Monsieur le Président, une fois conclus les travaux de fond.

Pour terminer, ma délégation souhaite rappeler ce qu'a si bien exprimé un distingué représentant du Chili

à l'issue de la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 :

« La vocation multilatérale ne se mesure pas à l'aune des discours mais des actes, de la capacité de montrer la voie et de la générosité de faire siennes les aspirations et les besoins de tous les pays ».

C'est dans ce cadre que l'Argentine se félicite d'appartenir à une région où, à partir de ce capital inestimable qu'est la confiance mutuelle, nous avons su nouer une relation mature, intense et productive, qu'incarne aujourd'hui une zone de paix. Nous souhaitons ardemment contribuer depuis nos « réalités du Sud » à favoriser le dialogue et la compréhension mutuels au niveau mondial, de façon à engendrer, à terme, la volonté politique nécessaire pour que nous puissions tous bénéficier d'un avenir meilleur.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de toute la coopération de la délégation de l'Argentine. Nous espérons qu'à l'issue de nos travaux nous pourrions dire, comme le chantait, Monsieur le Président, votre compatriote Bob Marley, « tout ira bien ».

**M. Zamora** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous vous adressons nos félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'au reste du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

El Salvador adhère à l'objectif de la construction de l'infrastructure permettant de parvenir, universellement, à un monde libéré de la menace des armes nucléaires. Il est temps que tous les gouvernements du monde utilisent les séances de la Première Commission pour exprimer leur appui à la poursuite des négociations en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Qu'il me soit permis de rappeler le caractère éminemment destructeur des armes nucléaires, en vertu du pouvoir qu'elles véhiculent et du péril qu'elles représentent pour l'environnement et la survie humaine proprement dite. Il s'agit là d'une réalité sans précédent et à cet égard, notre pays constate avec préoccupation l'absence d'actions concrètes en la matière et de suivi pratique de ce phénomène.

Le Salvador, pays qui ne produit ni ne vend des armes nucléaires et qui ne cherche pas non plus à s'en doter, estime que toute utilisation de ce type de matériel de guerre aura des conséquences humanitaires catastrophiques, comme l'a montré la base de données

présentée à la Conférence d'Oslo (Norvège) en 2013 et dernièrement à la Conférence de Nayarit (Mexique).

Notre gouvernement appuie les résultats des Conférences d'Oslo et de Nayarit et se félicite de la décision prise par le Gouvernement autrichien d'accueillir la troisième Conférence en décembre 2014 à Vienne pour poursuivre les débats sur les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires.

Notre délégation a jugé utile d'appuyer toute initiative axée sur l'éradication de l'utilisation des armes de destruction massive. À cet égard, le Salvador estime que les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à cet effort avec l'adoption et la déclaration de la première zone exempte d'armes nucléaires au monde par le Traité de Tlatelolco qui date de 1967 et dont notre pays est signataire.

Les zones exemptes d'armes nucléaires apportent une contribution notable au rejet et à la stigmatisation des armes de destruction massive et constituent une bonne base à la mise en place d'une interdiction internationale et universelle de ces armes. C'est pourquoi notre délégation appuiera la volonté exprimée par les peuples en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Salvador s'associe à l'effort déployé par la République sœur du Kazakhstan pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Le Salvador croit, qu'aujourd'hui plus que jamais auparavant, il importe de renforcer les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes conscients de l'importance critique de la conjoncture actuelle; c'est pourquoi nous sommes déçus que les mesures axées sur cet objectif bénéficient d'un appui si limité.

Mon pays est également d'avis que le TNP est la pierre angulaire du régime de non-prolifération. En conséquence, nous considérons que le plan d'action adopté depuis 2010 est la voie que nous devons emprunter pour la réalisation d'un traité universel de non-prolifération. Dans le cadre de cet effort, mon gouvernement a, de concert avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, déclaré notre région zone de paix lors du deuxième Sommet de La Havane (Cuba) en 2013.

Le Salvador, dans la logique de son engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération, a tenu dernièrement, en coordination avec la Fondation « Réseau des survivants » et la campagne internationale

pour l'abolition des armes nucléaires, le premier forum national et de la région centraméricaine sur les effets de l'utilisation des armes nucléaires sur l'humanité.

Je voudrais ajouter, Monsieur le Président, que le Salvador est également d'avis que le développement humain et la sécurité sont des éléments fondamentaux qui se complètent mutuellement pour que tous les citoyens du monde puissent exercer leurs droits en toute liberté et contribuer au développement socioéconomique, ainsi qu'à la gouvernance démocratique et au développement durable. Le Salvador est en l'occurrence le théâtre de grands défis en matière de droits de l'homme, de sécurité et de paix. Notre pays, à l'instar d'autres pays d'Amérique centrale, vit au quotidien cette menace des groupes antisystème, les « Maras » qui sont un fléau et qui utilisent la menace ou l'utilisation du terrorisme pour parvenir à leurs objectifs méprisables.

À cet égard, nous considérons que le trafic des armes légères et de petit calibre est une composante connexe des actions commises par ces groupes et constitue une grave menace pour notre sécurité. Le trafic des armes légères et de petit calibre, leur accumulation et leur prolifération alimentent une culture de la violence et de l'impunité, et pour mettre un terme à ce fléau, il conviendra de ne pas ménager nos efforts.

C'est pourquoi, conscient de cette situation qui touche des milliers de vies dans la région et dans le monde, le Salvador a été l'un des 50 premiers pays à signer et à ratifier le Traité sur le commerce des armes, ce qui a favorisé la mise en œuvre par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies de cet instrument d'ici la fin de l'année. Au plan national, notre gouvernement a mené les efforts nécessaires à la concrétisation et à la réalisation de cet instrument international juridiquement contraignant. Nous avons ainsi, comme nous nous y étions engagés, continué à appuyer et à renforcer les obligations et les responsabilités imposées par le Traité sur le commerce des armes.

Comme cela a été dit ici aujourd'hui, il existe un lien entre les conflits, le désarmement et le développement. Comme cela est énoncé dans la Charte des Nations Unies, l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde exigent de réduire l'utilisation des ressources humaines et économiques destinées aux armements. Les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale dans le domaine du développement, de l'élimination de la pauvreté et de l'élimination des maladies sont liés au

désarmement. C'est pourquoi mon gouvernement engage instamment la communauté internationale à continuer à prendre les mesures pertinentes afin d'arriver au respect des mesures prévues par l'ONU pour continuer à renforcer le rôle de l'Organisation dans ce domaine.

Je souhaite, pour terminer, dire que le Salvador réaffirme sa volonté de continuer dans le cadre d'efforts communs à participer à des forums internationaux qui contribuent à faire connaître les conséquences graves qu'auraient l'utilisation d'armes de destruction massive et la menace réelle et imminente que pose le trafic des armes légères et de petit calibre. Le Salvador luttera en faveur de la réalisation de l'objectif prioritaire qu'est l'élimination totale des armes de destruction massive, en s'attachant en particulier à prendre des mesures visant à neutraliser le trafic de ces armes.

**M. Grunditz** (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession au poste très important de Président de la Première Commission, et à vous assurer de l'entière coopération de la délégation suédoise.

La Suède souscrit sans réserve à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2), mais je voudrais ajouter, à titre national, les remarques suivantes.

La Suède est favorable à l'élaboration d'une stratégie visant le désarmement et la sécurité internationale qui mette l'être humain au premier plan des politiques. Dans le cadre de cette approche, la participation pleine et égale des femmes et des hommes est d'une importance capitale si l'on veut instaurer une paix et une sécurité durables. Notre objectif est de mettre en place un cadre international de traités, d'engagements et d'institutions complémentaires et qui se renforcent mutuellement, de manière à ce que chacun puisse jouir de son droit à la sûreté et à la sécurité.

L'existence continue d'armes nucléaires va à l'encontre de cette approche. Toute utilisation des armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires catastrophiques, non limitées dans le temps et l'espace. Les armes nucléaires posent également un risque inhérent à la poursuite de la vie humaine sur la planète – un risque sur lequel la majorité des êtres humains n'a pas voix au chapitre. C'est dans ce contexte que la Suède se félicite du fait que la dimension humanitaire a à nouveau été placée au centre des débats sur le désarmement nucléaire. La Suède apporte donc son appui à la déclaration qui sera faite par le

représentant de la Nouvelle-Zélande sur ce sujet. Nous attendons également avec intérêt la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui doit se tenir à Vienne en décembre. Nous encourageons tous les États, y compris les États dotés d'armes nucléaires et les États détenteurs d'armes nucléaires, à participer à cette conférence.

La Suède est convaincue que la perspective humanitaire peut imprimer une nouvelle énergie au débat de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et donner un nouvel élan à une accélération du processus de désarmement en informant les nouvelles générations des dangers des armes nucléaires. La Conférence d'examen de 2015 se tiendra au cours de l'année qui marquera le soixante-dixième anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, des 45 ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et des 20 années depuis la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. Le TNP se fondait sur le constat que la force destructrice effrayante des armes nucléaires devait être contenue et éliminée. L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires est partagé par la plupart, voire la totalité, d'entre nous, mais les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur de nos normes. Les travaux progressent lentement, voire pas du tout, dans un certain nombre de forums multilatéraux. Les positions de fin de la guerre froide restent en place, et nous ne constatons pas assez de mesures concrètes prises pour éliminer les armes nucléaires.

Le TNP reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Tous les États parties doivent œuvrer avec acharnement sur les trois piliers du Traité – à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – en vue de parvenir à des résultats positifs à la Conférence d'examen de l'année prochaine.

La sécurité durable se met en place par le biais de la coopération, plutôt que de manière isolée contre un adversaire. Les actes d'agression de la Russie et l'annexion illégale d'un territoire ukrainien constituent des violations graves du droit international en totale contradiction avec les obligations qui incombent à la Fédération de Russie en vertu du Mémoire de Budapest, et posent un grave défi à la sécurité en Europe et au-delà. Ces événements ne font que souligner l'urgence de renforcer les traités et les engagements et de procéder à d'importantes réductions dans les arsenaux

nucléaires. La Suède est particulièrement préoccupée par l'existence continue d'armes nucléaires tactiques dans sa région, et prie instamment toutes les parties concernées de prendre des mesures pour réduire et éliminer ces armes. De la même manière que les armes nucléaires devraient être considérées comme un vestige d'une époque révolue, la politique de la force ne devrait avoir aucune place dans le monde d'aujourd'hui, où les nations sont axées sur le progrès et la liberté.

Le désarmement et la non-prolifération vont de pair. Il existe encore des préoccupations inacceptables relatives à la prolifération et au non-respect des traités. Il faut empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive – tout autre cas de figure serait catastrophique. La Suède a toujours été à l'avant-garde des efforts déployés pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. L'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Protocole additionnel constituent la norme de vérification. Les États qui ne l'ont pas encore fait doivent assurer sans tarder l'entrée en vigueur des protocoles additionnels.

Les travaux du Sommet sur la sécurité nucléaire et le Partenariat mondial ont contribué de façon décisive à sécuriser le matériel nucléaire vulnérable partout dans le monde et à réduire au minimum l'utilisation d'uranium hautement enrichi. Nous attendons avec intérêt de travailler avec nos partenaires pour promouvoir la biosécurité et éviter la menace du bioterrorisme, dans le cadre du Partenariat mondial et du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale. Nous sommes également prêts à continuer d'œuvrer de concert avec d'autres partenaires au renforcement de la Convention sur les biologiques.

L'emploi d'armes chimiques dans le conflit syrien est odieux et inacceptable. Ces armes sont interdites par la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et la Convention sur les armes chimiques, et un tel usage constitue un crime grave au regard du droit humanitaire.

La Suède se réjouit d'avoir participé à l'enquête menée par l'ONU sur les allégations concernant l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, dirigée par Åke Sellström, et de se joindre à la mission conjointe de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques chargée de superviser le démantèlement des stocks déclarés d'armes chimiques de la Syrie. La Suède condamne l'utilisation continue des armes chimiques sous forme de gaz de chlore dans le conflit, et appuie l'appel lancé

par le Secrétaire général pour que les responsables de ces exactions soient traduits en justice.

Au quotidien, la plus grande menace posée à la sûreté et à la sécurité humaine découle de l'utilisation des armes légères et de petit calibre et de leur prolifération illicite. L'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes dans le courant de l'année sera une réalisation majeure. Le Traité encouragera un commerce des armes classiques plus responsable et contribuera à éradiquer le commerce illicite et non réglementé. Le fait que le Traité sur le commerce des armes aborde également la question de la violence sexiste est important, mais il reste encore beaucoup à faire pour réduire et éliminer la violence sexiste dans les conflits armés.

La Suède attache la plus grande importance à une large adhésion au Traité sur le commerce des armes et à son application effective. Nous nous réjouissons à la perspective de contribuer à l'avènement d'un traité en état de fonctionner efficacement. C'est dans cet esprit que nous avons proposé la candidature de l'Ambassadeur Paul Beijer au poste de chef du futur Secrétariat du Traité sur le commerce des armes.

L'action menée pour instaurer une sûreté et une sécurité durables pour tous ne se limite pas à la Terre. Un nombre croissant d'activités humaines sont tributaires d'infrastructures basées dans l'espace. Ces activités sont de plus de plus en plus nombreuses et étendues, et elles ont énormément contribué au développement et au bien-être des sociétés partout dans le monde. L'utilisation croissante de l'espace extra-atmosphérique impose la nécessité de mettre en place des règles de conduite communes afin qu'un nombre encore plus grand nombre de personnes puissent bénéficier de services liés à l'espace et de faire en sorte que ces activités soient menées de manière durable. L'année dernière, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/68/189) et la résolution de consensus sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (résolution 68/50) ont permis de faire des progrès très nécessaires à cet égard.

Sur la base des recommandations formulées dans cette résolution, une série de consultations a eu lieu sur un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Le code de conduite international prévoira des règles de conduite volontaires, afin de traiter de la question pressante des débris spatiaux et d'empêcher les conflits dans l'espace extra-atmosphérique. La Suède appuie fermement les

efforts visant à entamer des négociations sur un tel code de conduite international.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je crois comprendre qu'aucun autre orateur n'est prêt à prendre la parole. Je suspendrai donc la présente séance jusqu'à 16 h 30. J'espère que d'autres orateurs seront alors prêts à intervenir.

*La séance est suspendue à 16 heures et est reprise à 16 h 30.*

**M. Moura** (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2), mais je souhaite ajouter quelques remarques spécifiques à titre national.

Le Traité sur le commerce des armes est une réussite majeure de la communauté internationale, et nous nous félicitons qu'il ait été possible, en l'espace d'une période relativement courte, de confirmer la perspective de l'entrée en vigueur du Traité le 24 décembre. Le processus d'universalisation du Traité doit se poursuivre, et le Portugal appelle tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité à le ratifier.

Nous sommes certains qu'une application dynamique, transparente et efficace du Traité contribuera largement à renforcer la paix et la sécurité et aura une incidence humanitaire considérable, en particulier dans les régions touchées par des conflits ou des menaces extrémistes ou qui sortent d'un conflit. Le Traité contribuera également à renforcer le dialogue, le multilatéralisme et la confiance entre tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux qui participent aux initiatives de maîtrise des armements, permettant ainsi de renforcer la sécurité internationale. Nous attendons avec intérêt la première conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui doit se tenir l'année prochaine au Mexique.

Le Portugal attache une grande importance à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Même si un grand nombre de questions restent sans réponse, la crédibilité et l'efficacité du Traité doivent être préservées et renforcées. Nous estimons que la participation constructive de tous permettra d'obtenir

un résultat positif et consensuel et d'avancer vers la réalisation de notre objectif commun, à savoir débarrasser le monde des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Ses trois piliers – non-prolifération, désarmement, et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – doivent être promus de manière équilibrée, car ils constituent l'objectif du Traité. Nous partageons pleinement l'inquiétude légitime exprimée durant la Conférence d'examen du TNP en 2010 en ce qui concerne les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires.

La création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive est une aspiration que nous devons continuer de poursuivre. Nous estimons qu'il est crucial de continuer à œuvrer à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, en nous fondant sur le Plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Nous exhortons tous les États de la région à continuer de collaborer avec l'Ambassadeur Laajava, de la Finlande, et les coorganisateur dans un esprit de coopération et de compromis.

En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, nous regrettons le manque de coopération dont continue de faire preuve la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par les informations selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée continue de développer ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. S'agissant du programme nucléaire iranien et de l'après Plan d'action conjoint adopté à Genève, nous encourageons vivement la poursuite des négociations entre l'Iran et les E3/UE+3, avec un élan politique renouvelé et dans un esprit d'ouverture, de transparence et de bonne volonté afin de parvenir à un accord global et définitif.

Le Portugal n'a eu de cesse de demander que soient lancées des négociations en vue de l'augmentation du nombre des membres de la Conférence du désarmement, qui n'a connu aucune avancée à cet égard depuis 1999. Nous sommes fermement convaincus que cette situation est contraire à une exigence fondamentale en matière de non-discrimination, laquelle devrait s'appliquer pleinement à un organe multilatéral de l'ONU tel que la Conférence du désarmement – l'instance multilatérale unique chargée de la négociation d'instruments

juridiques dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement. Nous estimons qu'il est urgent qu'un rapporteur spécial se mette à l'œuvre pour faire écho à la récente nomination d'un ami du Président de la Conférence du désarmement pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Le fait est que la Conférence du désarmement reste marquée par un blocage douloureux et frustrant, qui exige de déployer d'urgence des efforts conjoints et constructifs pour en venir à bout. Quelques progrès ont été réalisés cette année, et il est à espérer que cela relancera le processus et permettra de renforcer la coopération afin d'améliorer les mécanismes multilatéraux internationaux chargés de promouvoir un monde plus sûr sur la base de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements. L'adoption et la mise en œuvre de nouveaux traités et accords dans ce domaine sont donc des tâches essentielles auxquelles il faut s'atteler.

Nous saluons le travail remarquable accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en Syrie en coopération avec la communauté internationale. Cela montre qu'il est possible de réussir lorsqu'on mobilise la volonté politique commune nécessaire pour atteindre l'objectif recherché. Néanmoins, nous demeurons préoccupés par les récents rapports qui remettent en question la véracité des informations fournies par la Syrie en ce qui concerne l'importance de son stock d'armes chimiques et les structures connexes. Le fait que des acteurs non étatiques, y compris des groupes et des mouvements radicaux, extrémistes et terroristes, puissent avoir accès à des connaissances et des moyens concernant différents types d'armes de destruction massive est une source de profonde préoccupation, et la communauté internationale doit se pencher sur la question à titre prioritaire.

Les nouvelles difficultés auxquelles se heurtent les efforts de non-prolifération ne doivent pas être sous-estimées, et il faut s'y attaquer avec fermeté. Les progrès techniques sont censés servir à promouvoir le bien-être des populations, mais leur exploitation illégitime à des fins potentiellement dangereuses est porteuse de nombreuses menaces, ce qui met en évidence la nécessité d'une réglementation internationale efficace. L'évolution de la situation dans les domaines des activités spatiales et du cyberspace repousse les frontières non seulement de la science, mais également de la sécurité, donnant lieu à des problèmes sur lesquels

la communauté internationale dans son ensemble doit se pencher.

D'où la nécessité d'instruments multilatéraux pour veiller à ce que l'espace et le cyberspace soient exploités à des fins exclusivement pacifiques, scientifiques et de développement. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les conclusions du dernier rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189). En outre, nous appuyons pleinement le code de conduite international pour les activités spatiales, qui est un exemple concret du type d'instruments nécessaires dans ce domaine.

S'agissant des nouvelles armes technologiquement avancées, tels les drones armés, et des armes létales autonomes, le Portugal est en faveur d'un renforcement des discussions internationales sur les moyens de mieux les réglementer, en particulier étant donné les exigences du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est l'un des traités sur le désarmement le mieux universellement accepté et appliqué, qui a un énorme impact humanitaire. À cet égard, la Conférence qui a eu lieu dernièrement à Maputo est un exemple de ce qui peut être réalisé avec une volonté politique et une détermination partagées. Il reste, certes, encore beaucoup à faire, mais nous appuyons pleinement la mise en œuvre du Plan d'action de Maputo, qui est un autre pas dans la bonne direction.

De récents rapports sur l'utilisation de bombes à sous-munitions par l'État islamique d'Iraq et du Levant dans sa campagne de terreur ont augmenté le niveau de sensibilisation à cette catégorie de munitions, atteignant même la cote d'alerte. Pour la première fois, un acteur non étatique utilise une arme classique vicieuse et létale. Le Portugal le condamne sans réserve et attend avec intérêt la première conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, prévue l'année prochaine à Dubrovnik.

Enfin, je réaffirme que le Portugal appuie fermement et sans faille le droit humanitaire et les valeurs des droits de l'homme dont il faut dûment tenir compte dans toutes les discussions et dans tous les efforts de désarmement et de non-prolifération.

**M. Tanin** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, me joindre

aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux membres du Bureau, plein succès à la direction de ses travaux. Vous pouvez compter sur notre plein appui et notre entière coopération.

L'Afghanistan s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2). Je voudrais toutefois faire les observations suivantes à titre national.

L'Afghanistan réaffirme son plein attachement à la diplomatie multilatérale en tant que principe essentiel permettant de faire des progrès dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que les objectifs mondiaux en matière de maîtrise des armements, de réduction des armements et d'élimination totale de tous les types d'armes de destruction massive ne peuvent être réalisés que si toutes les parties concernées font preuve d'une forte volonté politique.

L'Afghanistan appuie sans équivoque toutes les initiatives relatives au désarmement nucléaire. Conformément à un pilier central de notre politique étrangère, nous sommes pleinement attachés à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie et dans d'autres régions du monde. À cet égard, l'Afghanistan est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Comme cela a été souligné lors des deux conférences tenues à Oslo et à Nayarit, les conséquences catastrophiques et les incidences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires seraient insoutenables, ce qui rend impérative la prévention de tout emploi de ces armes à l'avenir. Nous faisons écho aux autres délégations qui ont affirmé que la seule garantie pour éviter une telle éventualité est l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Nous nous félicitons de l'appel lancé durant la Conférence de Nayarit en faveur de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant interdisant l'emploi d'armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence, qui se tiendra en décembre à Vienne.

Des décennies après l'adoption du TNP, il n'y a toujours pas de progrès dignes de ce nom en vue de sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'article VI dudit traité. À l'approche de la neuvième Conférence d'examen du TNP prévue pour l'année prochaine,

nous estimons que tout le monde doit coopérer et faire preuve d'un engagement sincère, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, en vue de progresser vers la réalisation de l'objectif global du TNP et des objectifs de sa Conférence d'examen.

Nous appuyons fermement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Les retards persistants dans la création de cette zone au Moyen-Orient vont à l'encontre des engagements pris lors de la Conférence d'examen de 2010 et dans le cadre du plan d'action adopté à cette occasion. À cet égard, nous demandons que la conférence y relative soit convoquée sans plus tarder. Nous soulignons également l'importance de parvenir à une adhésion universelle au TICE, et nous croyons que son entrée en vigueur permettra de prévenir la poursuite des activités de mise au point et la prolifération de ces armes inhumaines.

Cette année a été l'une des années les plus meurtrières pour le peuple afghan depuis 2001. Suite à l'emploi d'explosifs surpuissants ayant un impact à large portée – des systèmes tels que les mortiers, les roquettes et les grenades – par des groupes terroristes dans les zones habitées par des civils, et à l'utilisation de civils comme boucliers humains, le nombre de victimes civiles a augmenté considérablement.

L'utilisation continue, illégale et sans discrimination, d'engins explosifs improvisés (EEI), y compris les engins explosifs improvisés à plateau de pression, les bombes d'accotement et les attentats-suicides par les terroristes et les groupes extrémistes, continue à faire de très nombreux morts au quotidien parmi les citoyens ordinaires, ainsi que parmi les forces de sécurité afghanes et internationales. Il s'agit par ailleurs d'une violation directe du droit international humanitaire. En 2010, mon gouvernement a interdit l'importation, l'exportation et le transfert du nitrate d'ammonium, la principale substance utilisée pour la fabrication des EEI. Toutefois, cette substance continue d'être introduite clandestinement sur notre territoire à partir des pays voisins. C'est pourquoi nous appelons à des efforts plus cohérents et à des mécanismes intégrés en vue de relever ce défi dans notre région et au-delà.

L'Afghanistan, qui a connu un conflit et des violences prolongés, a été l'une des principales victimes des armes légères et de petit calibre. Pendant la guerre, des millions d'armes légères et de petit calibre illégales ont été importées ou introduites clandestinement dans notre pays. Les armes légères et de petit calibre à

elles seules ont causé la mort de plus d'un million de personnes, et environ un million de personnes sont devenues invalides ou handicapées à cause de ces armes et de leurs munitions. Il ne fait aucun doute que les armes légères et de petit calibre ont été le principal facteur de déstabilisation et de destruction en Afghanistan au cours de ces 30 dernières années. L'expérience quotidienne de l'Afghanistan prouve que l'accès illicite des terroristes aux armes légères et de petit calibre alimente le cycle de la violence en Afghanistan et dans notre région.

À cet égard, l'Afghanistan appuie pleinement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous félicitons de l'adoption du document final de la cinquième Réunion biennale des États, un processus co-présidé par l'Afghanistan. Je remercie tous les États Membres de leur coopération avec moi-même et mon équipe tout au long de ce processus.

En dépit des progrès réalisés pour réglementer la fabrication, le commerce, le transit et la circulation des armes légères et de petit calibre, il convient de renforcer davantage la coopération et l'assistance internationales pour relever les défis découlant du flux illicite et de la prolifération de ces armes dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les situations de conflit et d'après conflit. Par conséquent, nous nous félicitons de l'inclusion de l'objectif de réduction du flux illicite des armes d'ici à 2030 parmi les objectifs de développement durable.

Suite à la guerre et aux violences qu'il a connues, l'Afghanistan est criblé de mines. En fait, il est l'un des pays les plus minés au monde. Les mines abandonnées et les engins explosifs représentent toujours une grave menace pour la vie de nombreux civils afghans, et continuent de compromettre la sécurité et le développement de l'Afghanistan et de son peuple. Plus d'un million de personnes ont été mutilées par des mines et les destructions et pertes de vie généralisées persistent jusqu'à présent. En outre, à ce jour, les Taliban et les groupes militants extrémistes continuent d'utiliser des mines en vue d'atteindre leur objectif ultime qui est de porter atteinte à la stabilité, à la sécurité et au développement du pays.

En dépit des nombreux défis qui restent à relever, une solution au problème des mines et des restes explosifs de guerre en Afghanistan est en vue. En effet, l'Afghanistan a lancé un plan décennal, conformément à sa demande de prolongation au titre de la Convention

d'Ottawa, qui devrait permettre de débarrasser le pays de toutes les mines d'ici à 2023. Ce serait là une réalisation extraordinaire, rendue possible par le travail acharné et le dévouement de milliers de démineurs afghans, qui bénéficient depuis longtemps du soutien technique et financier de nombreux États donateurs et du Service de la lutte antimines de l'ONU. Néanmoins, les contraintes financières constituent un obstacle important à notre capacité de relever ce formidable défi avec succès. Par conséquent, l'appui et l'assistance soutenus de la communauté internationale sont essentiels à nos efforts communs en vue de la réalisation de cet objectif.

Nous nous félicitons de la "Déclaration de Maputo+15", adoptée à la troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous condamnons dans les termes les plus vifs tout emploi de mines antipersonnel et appuyons la réalisation des objectifs fixés à la Conférence d'examen de Maputo. Bien que la Convention ait largement réussi à mobiliser la volonté de la communauté internationale de lutter contre les armes frappant sans discrimination et à favoriser la mise en oeuvre des engagements propres à certains pays, l'Afghanistan continue de subir les effets de leur emploi passé.

Enfin, l'Afghanistan est fermement déterminé à éliminer les armes à sous-munitions. En septembre 2011, nous avons ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions. En détruisant des milliers de munitions différentes, l'Afghanistan se réjouit d'avoir éliminé tous les armements de ce type de ses stocks militaires. Nous respectons pleinement les dispositions de la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous condamnons tout emploi de ces armes, qui frappent sans discrimination. Nous appelons également à l'universalité de cette Convention.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

**Mgr Auza** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole à la Première Commission, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, de la pleine coopération de ma délégation avec la Commission dans le cadre de ses efforts, qui sont d'une importance capitale pour la paix mondiale.

J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Président, ainsi qu'à toutes les délégations ici présentes les salutations de S. S. le pape François, qui a clairement exprimé son ferme appui à l'adoption rapide de mesures pour l'élimination des armes de destruction massive et contribuant à rendre le monde moins dépendant de la force armée dans la conduite des affaires internationales. Il plaide pour la non-prolifération des armes et le désarmement de toutes les parties, à commencer par le désarmement des armes nucléaires et chimiques.

L'année écoulée a vu des progrès en matière d'élimination des armes chimiques; pourtant, des informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques, notamment du chlore, rappellent à la communauté internationale qu'elle doit redoubler d'efforts pour éliminer une fois pour toutes les armes chimiques et tout emploi de produits chimiques à double usage comme arme.

S'agissant des armes nucléaires, la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui doit avoir lieu en décembre à Vienne, est un triste rappel de la profonde frustration de la communauté internationale quant à l'absence de progrès rapides s'agissant du désarmement nucléaire et des conséquences inhumaines et immorales de l'utilisation d'armes de destruction massive. Si l'incapacité des États dotés d'armes nucléaires à entamer des négociations en vue d'autres réductions de leurs stocks existants est troublante, la modernisation de certains systèmes existants et l'augmentation des stocks d'armes l'est encore davantage.

La neuvième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra très prochainement à New York. Presque tous les États représentés ici dans cette salle sont parties au Traité. On a tendance à croire qu'un traité si important pour notre sécurité mutuelle serait mis en œuvre plus rapidement et plus efficacement, et que la mise en œuvre des décisions prises lors des précédentes conférences seraient déjà bien avancée. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et n'est pas toujours pas le cas. La promesse centrale du Traité, à savoir que les États dotés d'armes nucléaires se débarrassent progressivement de leurs armes et qu'en échange les États non dotés d'armes nucléaires s'abstiennent d'acquérir des armes nucléaires, est dans l'impasse. Le Saint-Siège continue de croire qu'une politique de dissuasion nucléaire permanente compromet le processus de désarmement et de non-prolifération

nucléaires. C'est pourquoi ma délégation demande instamment que la Commission et les préparatifs de la neuvième Conférence d'examen mettent l'accent sur la nécessité d'aller au-delà de la dissuasion nucléaire et d'œuvrer en vue de l'instauration d'une paix durable fondée sur la confiance mutuelle, plutôt qu'un état de simple non-belligérance fondé sur la logique de destruction mutuelle. À cet égard, le Saint-Siège exhorte tous les États à signer et/ou à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans plus tarder, parce qu'il s'agit d'un élément essentiel du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

En outre, ma délégation estime que la création de zones exemptes d'armes de destruction massive serait un important pas dans la bonne direction, car cela montrerait que nous pouvons réellement nous acheminer vers la conclusion d'un accord universel sur l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

En continuant de porter notre attention sur les armes nucléaires et sur le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous ne devrions pas perdre de vue notre objectif plus large d'un monde moins dépendant de l'emploi de la force. L'Article VI du Traité stipule clairement que :

« Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. »

Le Saint-Siège se félicite des progrès, quoique modestes, faits dans les domaines des armes classiques, comme ceux concernant la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Mais il reste vivement préoccupé que la circulation d'armes classiques continue d'exacerber les conflits dans le monde. N'oublions pas que la cupidité financière alimente les ventes d'armes et que les ventes d'armes alimentent les conflits, qui sont causés d'indicibles souffrances et des violations des droits de l'homme. Car aussi longtemps qu'il y aura autant d'armes en circulation comme c'est présentement le cas, de nouveaux prétextes peuvent toujours être trouvés pour ouvrir des hostilités, et la facilité d'accès

aux armes facilite la commission de violences contre des populations innocentes.

Ma délégation espère sincèrement que la session de cette année sera à la hauteur de ce défi et reconnaîtra les graves incidences de la prolifération et de l'utilisation des armes classiques sur la vie humaine partout dans le monde. On sait, certes, que la tâche de la Commission est extrêmement difficile et qu'il est difficile de trouver des accords, mais il ne faut jamais désespérer. Notre intérêt pour ces questions complexes ne doit pas baisser. Puisse l'image proverbiale de la goutte d'eau qui patiemment érode la roche la plus dure nous inspirer et nous aider à aller de l'avant malgré la lenteur des progrès enregistrés et malgré les impasses et les revers.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observatrice du Comité international de la Croix-Rouge.

**M<sup>me</sup> Lawand** (Comité internationale de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Dans le cadre de l'action humanitaire qu'il mène dans d'innombrables conflits armés et autres situations de violence partout dans le monde, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se rend directement compte du lourd tribut que l'insuffisance des contrôles sur la disponibilité des armes classiques fait payer aux civils. En plus de prolonger la durée de certains conflits armés, le peu de rigueur des contrôles effectués dans ce domaine laisse en effet la porte ouverte aux violations du droit international humanitaire, tout en compromettant l'assistance humanitaire et en provoquant le déplacement de millions de civils. Il est par ailleurs fréquent que même après la fin des hostilités, la violence et l'insécurité ne perdent pas en intensité, car il reste souvent trop facile de se procurer des armes.

Le CICR se félicite du fait que le Traité sur le commerce des armes, adopté il y a 18 mois seulement par l'Assemblée générale, entrera en vigueur dès la fin de cette année. À l'heure qu'il est, plus de 120 États – largement plus de la moitié des pays que compte la planète – ont soit ratifié soit signé le Traité, s'engageant ainsi à réaliser l'objectif humanitaire qu'il poursuit de réduire les souffrances humaines par le biais de contrôles stricts sur le commerce international des armes classiques. Nous encourageons tous les États à y adhérer sans délai.

Au cœur du Traité figure l'obligation reconnue qui incombe à tout État de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Appliqué fidèlement

et systématiquement, cet instrument doit permettre de veiller à ce que des armes ne finissent pas dans les mains de personnes qui risqueraient de les utiliser pour commettre des crimes de guerre ou des violations graves du droit international des droits de l'homme. Si le CICR félicite les États d'avoir contribué à l'entrée en vigueur imminente du TCA, il n'en est pas moins conscient que la circulation des armes continue d'alimenter quelques-uns des conflits les plus meurtriers. Aussi rappelons-nous à tous les États exportateurs d'armes – y compris ceux qui ne sont pas liés par les instruments existants qui réglementent les transferts d'armes – qu'ils sont tenus de s'abstenir de transférer des armes à des acteurs engagés dans un conflit dont on sait pertinemment qu'ils commettent des crimes de guerre, ou lorsqu'un risque sérieux existe qu'ils le fassent.

Ce n'est pas uniquement la disponibilité des armes classiques qui est à l'origine de souffrances humaines. Les genres d'armes classiques que les belligérants décident d'utiliser pour combattre dans des zones habitées sont eux aussi déterminants. Rien que cette année, on a observé dans plusieurs conflits armés l'utilisation d'armes explosives à large champ d'action dans des zones peuplées, telles que des bombes de gros calibre ou des missiles, des engins de tir indirect, comme des canons d'artillerie et des lance-mortiers, ou encore des systèmes d'armes conçus pour disperser des sous-munitions sur de vastes surfaces. Le CICR estime que, compte tenu de la grande probabilité qu'elles comportent d'entraîner des effets indiscriminés, et malgré l'absence d'interdiction juridique expresse de certains types d'armements, les armes explosives à large champ d'action devraient être évitées dans des zones densément peuplées.

Certains conflits récents ont montré qu'il est primordial que les États soient plus attentifs à ce problème humanitaire de taille. Dans le cadre des activités qu'il mène pour protéger les civils touchés par les conflits armés et leur porter assistance, le CICR est chaque jour témoin du coût humain inouï de ces armes, en termes de personnes tuées ou blessées – soit incidemment soit de manière indiscriminée – et de destructions d'infrastructures civiles vitales. Les bâtiments endommagés ou détruits sont les effets les plus visibles de l'utilisation d'armes explosives dans des zones habitées. Moins apparents sont les dégâts causés aux systèmes vitaux d'approvisionnement en eau et en électricité, qui compromettent gravement le fonctionnement des hôpitaux, et plus généralement, la survie de la population civile. En outre, la destruction

des habitations et des moyens de subsistance par des armes explosives dans des zones peuplées entraîne des déplacements à long terme de civils. Autant d'effets qui soulèvent des questions quant au choix des moyens et méthodes de guerre, notamment celle de savoir s'il est approprié de recourir dans des zones habitées à des armes conçues pour être utilisées sur un champ de bataille ouvert, ou encore à un usage massif de la force explosive.

Dans son rapport sur la protection des civils en période de conflit armé de novembre 2013 (S/2013/689), le Secrétaire général encourage les États à échanger des informations sur leurs politiques et leurs pratiques opérationnelles en matière d'utilisation d'armes explosives dans des zones habitées, ainsi que sur les enseignements tirés de leur expérience dans ce domaine, qui puissent servir de base à des discussions pour aboutir à terme à l'élaboration de directives. Le CICR s'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général.

Si le CICR suit au quotidien les effets des armes classiques sur les civils, et s'il met tout en œuvre pour les atténuer, la menace que représentent les armes nucléaires n'en reste pas moins un important motif de préoccupation humanitaire. À cet égard, comme on le sait, en 2011, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait appelé les États à faire en sorte que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, et à poursuivre sans plus attendre les négociations en vue de leur interdiction et de leur élimination totale, conformément aux engagements pris jusque-là et aux obligations internationales existantes. Nous estimions alors difficile d'envisager que l'emploi d'armes nucléaires, quelles qu'elles soient, puisse être compatible avec le droit international humanitaire.

Le CICR salue l'attention toujours plus soutenue que les États accordent à l'impact de ces armes sur le plan humanitaire; preuves en sont notamment les conférences qui se sont tenues à Oslo et à Nayarit, ainsi que celle prévue à Vienne. Nous encourageons tous les États à participer activement à ces débats critiques. Les effets tant immédiats qu'à long terme aujourd'hui bien connus de l'utilisation de toute arme nucléaire, et ce, même en cas d'explosion accidentelle, confirment le fait que le désarmement nucléaire est plus que jamais un impératif humanitaire. Aussi espérons-nous que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 reconnaîtra que des mesures énergiques doivent

être adoptées de toute urgence si l'on veut progresser sur la voie du désarmement nucléaire.

Enfin, le CICR souhaite se pencher sur deux nouvelles technologies de guerre qui suscitent un débat animé sur la scène internationale, à savoir les armes autonomes et les « cyberarmes ». Le CICR se félicite de l'attention toujours plus grande que la communauté internationale porte aux systèmes d'armement autonomes, notamment par le biais de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC). Dans le courant de l'année écoulée, des discussions sur ces armes ont eu lieu dans le cadre de réunions des États parties à la Convention et d'autres enceintes. Elles ont permis une meilleure compréhension des capacités techniques et de l'utilisation à des fins militaires de cette nouvelle technologie de guerre, ainsi que des questions d'ordre juridique et éthique qu'elle pose.

Pour le CICR, ce qui caractérise ces armes, c'est l'autonomie qu'elles possèdent dans les « fonctions essentielles » qui sont les leurs de repérer, identifier, sélectionner et attaquer des cibles. On aurait tendance à croire que nous sommes là face à des armes qui appartiennent à un lointain futur, si ce n'est que certains systèmes d'armement en usage aujourd'hui présentent déjà une autonomie accrue dans leurs « fonctions essentielles ». Or, cette autonomie accrue dans les fonctions essentielles de certains systèmes d'armement risque de remplacer les décisions humaines en les déléguant à des machines, ce qui pose des problèmes juridiques et éthiques considérables. Les capacités technologiques actuelles et les progrès prévisibles dans ce domaine font peser de sérieux doutes quant à la probabilité que les systèmes d'armement autonomes soient utilisés dans le respect du droit international humanitaire, sauf dans des cas de figure exceptionnels et dans des situations absolument sans équivoque. Et au-delà des doutes concernant la conformité de ces armes aux exigences du droit, se pose la question fondamentale de savoir s'il est éthiquement et moralement acceptable de laisser des machines prendre des décisions de vie ou de mort de manière indépendante. Nous sommes d'avis qu'il est indispensable que le recours à la force, notamment à la force létale contre des cibles humaines, soit soumis au contrôle avisé et au jugement éclairé d'un être humain.

Le coût humain potentiel de la cyberguerre est aussi une source de préoccupation. On entend par « cyberattaque » toute opération dirigée contre un ordinateur ou un réseau informatique par le biais de flux de données, et utilisée comme moyen ou méthode de guerre. De telles attaques menées contre des systèmes de contrôle du trafic, des réseaux électriques, des barrages ou des centrales chimiques ou nucléaires peuvent avoir des conséquences dévastatrices. Le CICR note avec satisfaction que le rapport de 2013 (voir A/68/98) du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale confirme l'applicabilité du droit international à cet égard. De fait, la guerre faisant appel aux technologies de l'information est soumise aux limites qu'impose le droit international humanitaire à toutes les nouvelles armes

et tous les nouveaux moyens et méthodes de combat, en particulier l'interdiction de diriger des attaques contre des biens de caractère civil, et l'interdiction des attaques disproportionnées ou frappant sans discrimination.

Toutefois, bien que les règles existantes s'appliquent à la guerre reposant sur les technologies de l'information, l'interconnexion entre les réseaux informatiques militaires et civils pose un défi pratique de taille s'agissant de la protection des civils contre les dangers des cyberattaques. Cette problématique met en lumière l'importance pour les États qui développent ou acquièrent des capacités de cyberguerre – que ce soit à des fins offensives ou défensives – de réfléchir à leur licéité au regard du droit international humanitaire.

*La séance est levée à 17 h 10.*